

Les argiles du Velay bénéficient désormais d'une « indication géographique »

Homologuée par une publication au *Journal officiel* le 13 d'octobre, l'indication géographique « argiles du Velay » est officiellement lancée. La remise du titre a eu lieu vendredi matin à l'auditorium de l'Hôtel-Dieu au Puy-en-Velay.

Christophe Bouyer - 05 févr. 2024 à 06:00 | mis à jour le 05 févr. 2024 à 14:04 - Temps de lecture : 3 min



Signe officiel de qualité et d'origine, l'indication géographique assure aux consommateurs l'origine et l'authenticité des produits qu'ils achètent. C'est aussi le moyen de mettre en valeur la richesse et le savoir-faire d'un territoire. Photo Christophe Bouyer

On connaissait les indications géographiques protégées (IGP) pour les produits alimentaires. Depuis 2016, l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) délivre également des indications géographiques (IG) pour les produits manufacturés et ressources naturelles ayant une origine géographique précise et qui possèdent des qualités, une notoriété ou des caractères essentiellement dus à leur territoire.

Dix-sept labels délivrés à ce jour

C'est un cercle très fermé qui compte des produits et savoir-faire authentiques, valorisant leur territoire et à protéger de la contrefaçon. Dans cette liste, on trouve notamment le grenat de Perpignan, [le marbre de Rhône-Alpes](#), le granit rose de Bretagne, la pierre de Bourgogne...

Dix-sept labels ont été délivrés à ce jour, et les argiles du Velay en font officiellement partie.

« Une indication géographique, on ne l'obtient pas comme ça », prévient Pascal Faure, le directeur général de l'INPI, venu en Haute-Loire pour [la cérémonie de remise du titre](#) organisée, vendredi, à l'auditorium de l'Hôtel-Dieu au Puy-en-Velay.

Une richesse du sol exporté dans plus de cinquante pays

Pourquoi cette reconnaissance ? « Les argiles du Velay sont uniques de par leur composition et leur chimie, ce qui leur confère des vertus thérapeutiques. On n'exporte pas dans plus de cinquante pays une roche qui est la plus répandue sur la planète si elle ne possède pas des qualités extraordinaires », déclare fièrement [Emmanuel Bernard, le dirigeant de la société Argile du Velay](#) à « Nolhac » (Saint-Paulien) et président de l'association de Protection et de Valorisation des Argiles du Velay (1).

Au même titre que la lentille verte du Puy et le Fin gras du Mézenc, cette roche joue désormais dans la cour des grands. Ce qui en fait un élément de fierté pour les élus qui se fixent comme axe prioritaire la promotion d'un tourisme économique et du savoir-faire altiligérien.

(1) : L'association de protection et de valorisation des argiles du Velay est l'organisme ayant porté la demande d'indication géographique. Elle se compose des sociétés Argile du Velay (Saint-Paulien), le laboratoire AVA (Saint-Paulien), le laboratoire Cosmetosource (Fontannes), Velay Scop (Blavozy). Elles emploient au total 75 salariés pour un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros.



100 000 tonnes d'argiles extraites chaque année

En plus d'être une reconnaissance du caractère unique, l'indication géographique (IG) protège de la concurrence déloyale et de la contrefaçon.

Les argiles du Velay font partie des plus pures du marché. Elles ne contiennent ni quartz ni silice contrairement à d'autres argiles, ce qui leur confère une qualité rare. Composées de trois minéraux (l'illite, le kaolin et la montmorillonite), elles détiennent des principes actifs prisés pour leurs propriétés digestives et cicatrisantes.

Reconnues depuis plusieurs millénaires pour leurs bienfaits, les argiles du Velay sont utilisées dans un premier temps pour la fabrication de poteries. Par la suite, leurs usages et applications ont été élargis à des domaines variés, principalement liés à la cosmétique, mais aussi à l'alimentation animale, aux soins animaliers ou encore en tant qu'absorbants industriels.

Un seul gisement est exploité, il se trouve à Saint-Paulien où plus de 100 000 tonnes sont extraites et transformées chaque année.